

COMMUNIQUE

ON CONNAIT LA CHANSON POUR LA SUPPRESSION DU 1^{ER} MAI...

La déréglementation, à ce jour, s'est toujours soldée par de la casse sociale.

La généralisation du travail du dimanche par le Ministre de l'économie de l'époque Emmanuel MACRON n'a fait qu'amplifier la cannibalisation commerciale.

Après différents décret (Ministre Sapin), lois (Député Mallié et autres), et amendement (Sénatrice Debré), le Ministre, de l'époque, a fait « open bar » aux grandes enseignes qui avaient les effectifs et les reins solides pour supporter l'ouverture d'un 7^{ème} jour.

Les faits sont là. Nous avons vu disparaître la « petite » concurrence aux grandes enseignes.

Combien de vraies quincailleries restent-ils en Essonne ?

Quasiment toutes remplacées par les grands enseignes du bricolage, celles qui peuvent ouvrir, car elles représenteraient un « LOISIR ».

Combien de marchands de couleurs, d'art de la table, d'indépendants du meuble, d'indépendants du textile et de la chaussure ont disparu ?

Combien de métiers de bouche ont disparu face aux hypers et supermarchés ouverts le dimanche ?

Entre l'époque des ouvertures illégales et la bénédiction de la déréglementation légiférée, nous avons assisté à un massacre sur l'emploi et la diversité commerciale en Essonne. Sans parler de la tristesse de ces centres et zones commerciales fantômes aux rideaux baissés.

Ces lois ont été faites sur mesure pour les lobbys des grandes enseignes. Les militants FO dans ces commerces le savent bien, ils ont résisté contre les pressions... Oui le volontariat est une chimère face au lien de subordination.

Aujourd'hui, c'est au tour du 1^{er} mai d'être mis sous la lumière pour le bien-être de salariés smicards ou à peine plus et d'artisans qui voudraient travailler 7 jours/7 aux dires de certains politiques. Encore une fois, ont-ils sérieusement étudié la question ? Non.

Comme ils n'ont pas fait le bilan des ouvertures dominicales. Encore une promesse non tenue.



Même si ce projet de loi est mis sous le coude, il faut rester vigilant, car il concernait un grand nombre de secteurs et favorisait toutes les enseignes qui ont des établissements assurant la fabrication ou la préparation de produits alimentaires destinés à la consommation immédiate ; dont l'activité exclusive est la vente de produits alimentaires au détail ; dont l'activité de vente de fleurs naturelles qui permet de répondre à un besoin du public lié à un usage traditionnel propre au 1er mai ; des établissements exerçant, à titre principal, une activité culturelle.

Des chaînes de différents commerces sont organisées sur ces différentes activités. Le petit commerce ne tiendra pas. Les artisans et leurs salariés qui se lèvent le matin pour ouvrir leur boutique seront piétinés par des enseignes organisées en réseaux.

Nous rappelons que les enseignes du bricolage ont obtenu leur décret « Sapin » pour ouvrir le dimanche parce qu'elles représenteraient un « loisir ».

Tout est interprétatif et la mauvaise foi est la règle dans le monde de la déréglementation.

Face à internet, à l'IA, il est temps de faire des lois pour protéger nos emplois en réglementant les échanges commerciaux et les ouvertures des nouveaux commerces. Des règles qui ne provoquent pas des distorsions de concurrence fatales aux TPE, PME et leurs emplois. N'oublions pas toutes ces chaînes qui ont baissé leurs rideaux à cause de cette situation ou par choix économiques d'actionnaires qui ne se lèvent pas aux aurores...

Ce sont tous les jours fériés qui devraient être chômés, tous les dimanches non travaillés et la nuit pour se reposer. Le progrès social n'est pas compatible avec la banalisation des ouvertures sans fin.

C'est un minimum de respect vis-à-vis de ceux qui se sacrifient dans des secteurs obligés d'ouvrir pour notre sécurité et notre santé, que de faire respecter le repos dans les autres secteurs.

Juste un choix de société.

Contact FO :

Christophe LE COMTE – Secrétaire Général UD FO 91 – 06-68-66-25-24

Evry-Courcouronnes, le 15 avril 2026